

## Facteurs à considérer pour déterminer les limites de capacité

En vertu du [cadre d'intervention pour la COVID-19](#), toutes les entreprises ou installations doivent limiter leur capacité de manière à ce que chaque membre du public puisse maintenir une distanciation physique de deux mètres par rapport à toute autre personne.

Afin de soutenir les entreprises et les installations avec une approche pratique sur la façon de déterminer leur limite de capacité, SPO fait part des facteurs à considérer suivants :

- Les limites de capacité doivent tenir compte de l'espace occupé par une personne et lui permettre de se déplacer, elle ainsi que les autres qui sont autour. Elles doivent également considérer une distanciation physique d'au moins deux mètres non seulement entre les clients, mais aussi avec les membres du personnel qui sont présents dans l'espace de vente au détail.
- Par ailleurs, les limites de capacité doivent être établies en fonction des accessoires fixes des lieux d'une entreprise ainsi que de paramètres comme les petites pièces et les corridors étroits, les allées sans issue ou étroites, les autres obstacles, les entrées et les sorties, les espaces mal ventilés et les plafonds bas.
- Examinez le déplacement des clients dans votre installation, et faites-en le suivi, pour relever les problèmes de circulation ou les points de friction dans la configuration de votre espace (p. ex., les clients ont-ils souvent de la difficulté à trouver des produits spécifiques et se rendent à certains endroits, ce qui crée une affluence?).
- Utilisez des barrières physiques (comme le plexiglas) dans la mesure du possible, particulièrement dans les environnements où il est impossible de respecter la distanciation physique (p. ex., entre un caissier et un client).
- Envisagez également de rendre les allées et les flux de travaux à sens unique, s'il y a lieu, notamment les allées dont les deux extrémités sont ouvertes, afin de réduire les possibilités de proximité entre les gens.
- Si les allées sans issue sont indentifiées (où les gens doivent s'entasser les uns contre les autres pour sortir), pensez à modifier la configuration en ajoutant des panneaux qui précisent le nombre maximal de personnes permises dans l'allée ou en demandant aux employés de limiter le nombre de personne dans un espace à la fois.
- Réfléchissez à la façon dont votre entreprise gèrera activement toutes les files d'attente ou les affluences de personnes. Par ailleurs, en déterminant votre limite de capacité, tenez compte de l'espace nécessaire pour maintenir une distance physique d'au moins deux mètres entre les personnes, dans toutes les directions, lorsque les gens attendent en file à l'intérieur ou à l'extérieur de l'entreprise (si applicable).
- Si vous attribuez à vos employés la gestion des files d'attente à l'extérieur de votre entreprise, envisagez de leur demander de communiquer avec les clients avant qu'ils entrent dans le magasin pour que les produits soient identifiés et prêts pour passer à la caisse.

Les [U.S. Centers for Disease Control and Prevention et la Federal Emergency Management Agency](#) recommandent d'adopter une approche prudente pour évaluer la distanciation physique à l'aide d'un cercle dont le rayon est d'au moins six (6) pieds autour de chaque personne. Cette approche tient compte, par exemple, des gens qui pourraient être adossés à un mur ou ne pas se trouver au centre d'un cercle. Dans le système métrique, cela équivaut à un rayon d'au moins deux (2) mètres par personne (12,6 m<sup>2</sup> ou 136 pi<sup>2</sup> par personne). **Veillez noter qu'on ne peut pas utiliser ce nombre**

**(l'espace par personne) seul, car il faut prendre en considération d'autres facteurs (comme la configuration des lieux et les obstacles).** Les entreprises et les installations doivent envisager de réduire la capacité maximale à partir du point de départ pour considérer divers types d'aménagements des étages.

## FAQ

**Question :** Comment puis-je déterminer la limite de capacité d'une surface de vente de 500 m<sup>2</sup>?

**Réponse :** Si la surface totale accessible aux clients est de 500 m<sup>2</sup>, il faut d'abord diviser cette superficie par 12,6 m<sup>2</sup> pour calculer une capacité approximative = ~40 clients et membres du personnel. Puis, il faut songer à adapter ce nombre en fonction de l'aménagement ou des accessoires fixes de l'entreprise (p. ex., la présence d'allées étroites ou sans issue ou les autres obstacles).

**Question :** Pourquoi N'est-il PAS recommandé de déterminer les limites de capacité en considérant un minimum de deux mètres carrés (c.-à-d., quatre pieds carrés)?

**Réponse :** En utilisant les deux mètres carrés, on ne tient pas compte de l'espace occupé par les personnes elles-mêmes (on présume que la personne n'est qu'un point au centre) et on assume que tout le monde reste toujours au même endroit. Par conséquent, cette technique ne permet aucun mouvement (c.-à-d., il est impossible passer entre deux personnes), personne ne peut se déplacer sans que tous les autres se déplacent également, ce qui peut être contraint par les murs et les objets. C'est pourquoi il est recommandé d'établir un rayon d'au moins deux mètres par personne (c.-à-d., 12,6 m<sup>2</sup>) pour permettre à chacun de se déplacer dans son espace et de passer entre les autres (sans flâner).